



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 19/11/2024

Séance du 07 novembre 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni
à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Abdel GHEZALI, 1^{er} Adjoint

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER (à compter de la question n° 4), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 2), Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 19), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 2), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Christine WERTHE

Étaient absents :

Mme Annaïck CHAUVET, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Christophe LIME, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, Mme Anne VIGNOT

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. François BOUSSO à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie LAMBERT à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Christophe LIME à M. Gilles SPICHER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 7), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Françoise PRESSE à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 4), Mme Anne VIGNOT à M. Abdel GHEZALI, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 1 incluse)

OBJET : 24 - Projet Alimentaire Territorial du Grand Besançon - Engagements de la Ville de Besançon pour la période 2025-2030

Délibération n° 007718

Projet Alimentaire Territorial du Grand Besançon - Engagements de la Ville de Besançon pour la période 2025-2030

Rapporteur : Mme Fabienne BRAUCHLI, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	22/10/2024	Favorable unanime
Commission n° 3	23/10/2024	Favorable unanime

Résumé :

Grand Besançon Métropole est porteur d'un Projet Alimentaire Territorial depuis 2019. Dans le cadre d'une nouvelle demande de labellisation auprès des services de l'Etat, il convient, pour la Ville de Besançon, d'actualiser ses engagements dans la démarche pour la période 2025-2030.

I - Le projet alimentaire territorial de Grand Besançon Métropole

Créés en 2014, les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont l'ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ce territoire. Portés le plus souvent par des collectivités territoriales, ils s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet.

Grand Besançon Métropole porte depuis 2019 un PAT sur l'ensemble du périmètre de la Communauté Urbaine. Celui-ci est reconnu et labellisé depuis 2021 par les services de l'Etat comme « émergent » (ou de « niveau 1 »), et a permis de renforcer la dynamique partenariale autour des sujets agricoles et alimentaires. Après 5 années de travail et au regard des résultats obtenus, Grand Besançon souhaite engager une reconnaissance du travail et candidater à une labellisation « de niveau 2 » (phase opérationnelle).

Une candidature va ainsi être déposée auprès de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Bourgogne-Franche-Comté, prévoyant un plan d'actions actualisé pour la période 2025-2030. Les structures signataires du PAT, au premier rang desquelles la Ville de Besançon, sont par conséquent invitées à délibérer pour réaffirmer leur engagement et actualiser leur programme d'actions.

II - Les orientations 2025-2030 du PAT de l'Agglomération bisontine

Pour rappel, le PAT de l'Agglomération bisontine intervient dans trois domaines d'ambition :

- la santé, la qualité de l'alimentation et l'insertion sociale,
- l'aménagement équilibré du territoire, la transition énergétique et écologique,
- l'emploi et l'économie locale.

Ces domaines d'intervention restent inchangés pour la période à venir.

D'ores et déjà, plusieurs partenaires ont réaffirmé leur intérêt et leur engagement dans la démarche, en actualisant leurs plans d'actions pour les prochaines années : le Sybert, le Conseil Départemental du Doubs, la Région Bourgogne Franche-Comté, la Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs et Territoire de Belfort, Alliance BFC, la Banque alimentaire BFC, l'association Terre de Liens, l'Ecole Nationale de l'Innovation de l'Eau et de l'Alimentation (ENILEA), le Centre Régional des Œuvres Universitaires et scolaires (CROUS), Promotion santé BFC et l'association Bio BFC. Ces derniers se sont engagés à intervenir sur un ou plusieurs de ces sujets, selon les champs de compétences qui leur sont propres.

Parallèlement, 5 communes se sont engagées dans un PAT communal et 4 autres communes pourraient candidater sur la période 2025-2029.

III - Le programme d'actions de la Ville de Besançon

La Ville de Besançon mène des actions sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'alimentation : préservation du foncier agricole, soutien à l'installation, restauration collective, santé-prévention, lutte contre le gaspillage alimentaire et valorisation des biodéchets. Son programme d'actions s'inscrit par conséquent sur l'ensemble des axes du projet alimentaire territorial du Grand Besançon.

En particulier, la Ville de Besançon s'engage dans les actions suivantes :

- 1) Préserver et développer l'agriculture urbaine et péri-urbaine
 - Préserver les terres agricoles à travers les outils réglementaires à disposition de la collectivité : PLUi et Zones Agricoles Protégées (ZAP)
 - Accompagner les installations agricoles diversifiées sur le territoire de Besançon, notamment sur du foncier communal (maraichage, vergers...)
- 2) Promouvoir une alimentation locale et durable
 - Améliorer les conditions d'accueil des enfants dans les restaurations scolaires des écoles
 - Poursuivre la démarche de relocalisation des achats et de montée en qualité dans les restaurations collectives municipales
 - Soutenir les dynamiques autour des jardins partagés et des jardins familiaux sur le territoire de la Ville
 - Sensibiliser et accompagner les acteurs du territoire dans le recours aux bonnes pratiques alimentaires, notamment dans le cadre des événements se déroulant à Besançon
- 3) Sensibiliser et éduquer les différents publics aux enjeux d'une alimentation durable et de qualité
 - Poursuivre les missions Nutrition-Santé au titre de la déclinaison locale du Plan National Nutrition Santé : de la fourche à la fourchette ; Croky Bouge...
 - Pérenniser les parcours éco-citoyens dans les écoles de la Ville
 - Pérenniser les actions de sensibilisation dans le cadre du Logis 13 Eco
 - Développer le jardin de la Maison de Quartier de la Grette et soutenir les projets de jardinage dans les maisons de quartier
 - Lutter contre les gaspillages alimentaires et collecter et valoriser les biodéchets dans des logiques de filière (méthanisation)
- 4) Soutenir les acteurs de l'aide alimentaire
 - Poursuivre la production alimentaire du jardin nourricier au bénéfice de l'aide alimentaire
 - Poursuivre la convention de don avec la Banque Alimentaire
- 5) Contribuer aux réflexions et projets des partenaires du projet alimentaire territorial

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les engagements de la Ville de Besançon afin de contribuer au Projet Alimentaire Territorial de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Christine WERTHE
Conseillère Municipale

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT